

République Française
Département 43

Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 2

Date de convocation : 22/09/2026

N° 2026_ 09-28-02

Date d'affichage : 22/09/2026

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absents: Jodie Losse, pouvoir à Lucie Bissier ; Marine Lemoine, pouvoir à Estelle Klein
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : prise des repas de l'ATSEM et de l'agent communal attaché à l'école de Villeneuve/Saint-Ilpize, à la cantine avec les enfants

Madame le maire explique que la directrice de l'école propose que l'ATSEM et l'agent communal chargés d'encadrer les enfants à la cantine prennent leurs repas avec eux, ce qui, selon elle, aurait un réel intérêt pédagogique. Cela permettrait notamment de favoriser une ambiance plus conviviale et sereine.

Cela impliquerait la prise en charge de leurs repas par les communes au prorata du nombre d'élèves, soit un surcoût estimé à 300 € pour Saint-Ilpize dans le contexte actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8+2 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION d'autoriser la prise des repas de l'ATSEM et de l'agent communal attaché à l'école de Villeneuve/Saint-Ilpize, à la cantine avec les enfants, à titre expérimental pendant cette année scolaire.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 28 septembre 2026

